Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 029-212901078-20260914-2026_38-DE

Landudal Naturelle, Sportive et Culturelle	**REPUBLIQUE FRANCAISE** **DEPARTEMENT DU FINISTERE** **ARRONDISSEMENT DE QUIMPER** **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 septembre 2026**
Date de la convocation : 08/09/2026 **Conseillers en exercice** : 15 **Présents : 12** **Votants : 15**	**Membres présents** : Mesdames Guenaëlle LE STER, Gwenaëlle GESTIN, Helena GORDINHO, Julie ROULLIER, Morwenn GOURVES-BECOUARN; Messieurs Jean L'HARIDON, Florian COLIN, Frédéric ERMINELLI, Matthieu MEURIC, Aurélien GUILLOU, Aurélien QUEAU et Raymond MESSAGER. **Membres absents** : **Membres absents excusés** : Monsieur Benjamin SERPE, mesdames Valérie DEUIL et Julie KEROULLAS **Procurations :** Benjamin SERPE donne procuration à Raymond MESSAGER Valérie DEUIL donne procuration à Jean L'HARIDON Julie KEROULLAS donne procuration à Julie ROULLIER

- **Nomination d'un secrétaire de séance** (*art. L. 2121-15 du CGCT)* : Florian COLIN

2026-38 Adhésion groupement de commande défense incendie

Les articles L2213-32, L2321-2, L225-1 et 2, et R2225-7 du CGCT prévoient que la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) relève de la compétence de chaque commune.

A ce titre, la commune est responsable de la création, de l'aménagement et de la gestion des points d'eau.
Elle en assure la maintenance, afin de garantir leur capacité opérationnelle, ainsi que le maintien de leur accessibilité, de leur numérotation et de leur signalisation.

Par ailleurs, le règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie impose notamment un contrôle triennal des hydrants, et l'information de SDIS en cas de création ou d'indisponibilité d'hydrant.

Afin de faciliter l'exercice de cette compétence, un groupement de commande porté par la ville de Quimper, réunissant 6 communes de Quimper Bretagne Occidentale, a été constitué en 2022.

Dans ce cadre, la ville de Quimper prévoit de lancer un nouvel appel d'offres, permettant, à partir de début 2027, de couvrir l'essentiel des prestations de contrôle des poteaux et bouches incendie, ainsi que les travaux courants de création, déplacement ou maintenance de ces hydrants et de leur signalisation.

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 029-212901078-20260914-2026_38-DE

Il est ainsi proposé à Landudal d'intégrer ce groupement.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Intègre Landudal au groupement de commandes Défense Extérieure contre l'incendie.

Le Maire,
Raymond MESSAGER

